



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

Cergy, le

Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Feuille de route du département du Val-d'Oise

La feuille de route départementale du département du Val-d'Oise est structurée selon les 6 objectifs fixés par le préfet de région.

1 – L'accès aux droits et la lutte contre le non recours

1.1 Le schéma départemental de la domiciliation

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de 2013 a prévu l'élaboration de schémas départementaux de la domiciliation avec le préfet de département comme pilote, en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs associatifs concernés, sous la coordination du préfet de région.

- **Les problématiques recensées auprès des acteurs de la domiciliation**

Les organismes domiciliaires du Val-d'Oise ont fait remonter à la DDCS plusieurs difficultés qui affectent de façon significative l'activité de domiciliation. On retrouve ainsi :

- l'augmentation du flux des personnes vulnérables qui ont un besoin de domiciliation ;
- l'augmentation du nombre de domiciliation réalisé par les associations, au-delà du quota inscrit dans l'agrément qui leur a été délivré par le préfet ;
- une certaine inégalité territoriale entre communes du département. Il a été constaté que certaines communes domiciliaient beaucoup plus que d'autres ;
- un besoin d'étoffer l'offre de domiciliation en quantité sur certains territoires et en qualité pour certaines prestations attachées au service de la domiciliation.

Globalement, l'offre de domiciliation est répartie de façon inégale sur le territoire du département. Certains élus refusent que les CCAS domicilient et ne respectent pas de fait les dispositions issues de la loi.

- **Les perspectives d'amélioration envisagées dans le cadre de la rédaction du schéma de domiciliation**

Le schéma départemental facilite l'accès à un ensemble de droits et prestations en vertu de l'article L. 264-3 du code de l'action sociale et des familles, notamment l'accès à une couverture santé, aux droits civils ou encore à l'aide juridictionnelle.

L'offre de domiciliation constitue une annexe du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

La DDCS, garante de la coordination et du suivi du travail de rédaction a défini les objectifs suivants en concertation avec les différents acteurs au cours des différentes réunions techniques et de pilotage qui se sont tenues durant l'année 2015 :

- Relancer sur des bases renouvelées la domiciliation dans le Val-d'Oise, en s'assurant d'une participation équilibrée de chaque territoire en termes qualitatifs et quantitatifs ;
- Permettre et susciter la mobilisation de chaque commune sur ce sujet à due proportion de sa population avec la fixation d'un objectif cible de 1% de la population ;
- Informer les maires de leurs obligations, leur présenter les moyens et démarches envisagées afin de recueillir leur adhésion ;
- Fixer des objectifs annuels de développement de chaque territoire intercommunal.

Afin d'atteindre ces objectifs, deux documents stratégiques sont en cours de rédaction, en lien avec l'UDDCAS et constitueront la trame de travail du schéma départemental de la domiciliation et permettront de mieux piloter le dispositif. Il s'agit de *la charte des valeurs relative à la domiciliation des personnes sans résidence stable dans le Val-d'Oise et du plan d'action*.

La finalisation de ce travail d'élaboration du schéma départemental pour ce qui concerne le Val-d'Oise entre dans la dernière phase avec un calendrier défini par la DGCS. Les schémas départementaux sont attendus pour le 30 septembre 2016.

Par ailleurs, un comité de pilotage présidé par le préfet de département sera chargé de valider le document finalisé et rédigé par la DDCS. Il est composé des membres suivants :

- Préfecture-DAPIC,
- DDCS,
- un représentant du conseil départemental,
- un représentant d'un centre communal d'action sociale,
- un représentant de l'union départementale des CCAS,
- des représentants d'associations agréées au titre de la domiciliation (ESPERER95, ADVOG, Secours catholique, UDAF95)
- un représentant des usagers,
- l'OFII.

La DDCS a prévu de réunir le comité technique de pilotage au mois de septembre, en concertation avec l'UDCCAS pour une présentation du document finalisé.

Parallèlement, à la suite de la publication du cahier des charges relatif à l'agrément de domiciliation élaboré au niveau régional, un courrier a été adressé au président du conseil départemental lui demandant de le valider.

1.2 Prévention du surendettement : les points conseil budget

Les points conseil budget constituent une des expérimentations proposées pour la prévention du surendettement en 2016. Un point conseil budget de niveau 1 a été mis en place par l'UDAF 95. La DDCS a organisé les relations avec l'UDAF afin d'élaborer des outils de communication sur le dispositif en direction des maires des communes.

1.3 La montée en charge de la mission d'aide, de suivi et de conseils de la CAF

- **Les rendez-vous des droits**

La CAF du Val-d'Oise s'engage auprès des usagers en faveur d'une meilleure information sur les droits sociaux. Elle a enregistré 2 444 rendez-vous des droits pour l'année 2015 et 1 163 au premier semestre 2016 sur 76 points de permanence, ce qui laisse présager une augmentation notable de ces rendez-vous.

- **L'allocation de présence parentale**

Des rencontres dans le cadre de l'allocation de présence parentale ont été mises en place sur les 3 sites de la CAF. Il y a eu 180 rendez-vous en 2015 et 97 au premier semestre 2016, d'où une prévision en hausse pour les années à venir.

- **Le dispositif de distribution de denrées**

Le dispositif de distribution de denrées dans le cadre de l'aide alimentaire a été déployé sur le département de manière à avoir une couverture globale avec 7 opérateurs.

2 – L'accès à l'emploi

- **La garantie jeunes**

La garantie jeunes a été mise en place au niveau de la mission locale d'insertion de Beaumont-sur-Oise.

- **Le dispositif d'adultes relais**

La DDCS intervient dans le cadre du dispositif des adultes relais et dans la mise en place d'actions d'accompagnement à l'insertion professionnelle et d'appui à la création d'activité. Certaines actions sont destinées aux familles monoparentales.

- **Le dispositif SESAME**

La DDCS intervient dans la mise en place du dispositif SESAME depuis le mois de juin 2016 pour l'emploi des jeunes dans les domaines du sport et de la jeunesse.

3 – La lutte contre les inégalités sociales et territoriales en santé

La DDCS et le préfet délégué à l'égalité des chances interviennent dans le champ de la prévention des conduites addictives et sur l'utilisation des crédits de la MILDECA.

4 – La promotion d'un développement équilibré de l'offre de logement et d'hébergement par une meilleure solidarité entre territoire et recherche de réponses plus structurelles face à l'urgence

Le **PDALPHD** a été adopté par arrêté conjoint du préfet et du président du conseil départemental le 17 décembre 2015.

Fin 2015, les données chiffrées du **diagnostic à 360 °** ont été collectées. Il est prévu de partager l'analyse avec l'ensemble des partenaires fin 2016. Cette démarche doit être initiée avec l'appui d'un consultant.

Le **SIAO** du Val-d'Oise a été unifié au 1er janvier 2015. Le SI-SIAO a été déployé au 1er janvier 2016.

Sur la période 2016-2017, une démarche de dématérialisation des procédures entre les gestionnaires et le SIAO doit être mise en oeuvre.

La démarche de **limitation des nuitées hôtelières** a concerné 5 opérateurs en 2015 et 6 en 2016. Le nombre d'opérateurs pour 2017 n'est pas encore déterminé.

L'État et le conseil départemental vont s'engager dans la **démarche AGILLE** (améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion), une réunion plénière est prévue début octobre 2016.

La DDCCS a inscrit la **charte de prévention des expulsions** dans le PDALHPD. La charte est en cours de finalisation.

La **construction de logements en PLAI** est privilégiée plutôt que des programmes PLS dont les niveaux de loyers sont élevés.

Un partenariat entre le conseil départemental et les gestionnaires de **foyers de jeunes travailleurs** a été conclu pour permettre un accès en résidence sociale aux jeunes sortants de l'ASE et préparer un tremplin vers un logement social. L'accord collectif départemental peut être mobilisé.

5 – Enfance/famille

Le **schéma départemental des services aux familles** a été signé le 10 mai 2016. Il est piloté par la CAF.

La DDCCS a accompagné le développement des **activités périscolaires** dans le cadre de la mise en place des **PEDT** sur l'ensemble du territoire du département. Plus de 80 % des communes ou communautés de communes ont signé un PEDT, ce qui touche environ 97 % d'enfants du Val-d'Oise.

La DDCCS intervient en soutien financier dans les **quartiers prioritaires** : soutien à la parentalité, aide et information sur les prestations et droits sociaux, ateliers sociolinguistiques.

6 – L'insertion des jeunes suivis par la DRPJJ

La DDCCS du Val-d'Oise n'est pas inscrite dans cette démarche.

7 - Déploiement du service civique

La DDCS organise des réunions d'information et de sensibilisation auprès des communes du Val-d'Oise et auprès des acteurs du champ de compétence de l'ARS pour toucher les établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle sensibilise aussi les autres services de l'État pour permettre la montée en charge du dispositif du service civique. Un forum-dating pour une rencontre entre l'offre et la demande va être organisé, ainsi qu'une campagne d'information destinée aux jeunes.